



UFF EPARGNE MONETAIRE ISR CT

Classification AMF : Monétaire Court Terme

Reporting mensuel au 30 juin 2025



Eligible Plans d'Epargne Salariale

Objectif de gestion du fonds maître Ofi Invest Isr Monetaire Ct C

Le fonds cherche à délivrer une performance, diminuée des frais de gestion financière, supérieure à l'ESTER capitalisé, tout en assurant une évolution régulière de sa valeur liquidative et en appliquant un filtre ISR.

La performance du fonds nourricier pourra être inférieure à celle du fonds maître du fait des frais de gestion propres au fonds nourricier.



Principaux risques supportés par le fonds

Risque de perte en capital : le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de taux : une remontée des taux des marchés obligataires peut provoquer une baisse des cours des obligations.

Risque de crédit : une éventuelle dégradation de la signature de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.

Autres risques : risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS) et / ou opérations de financement sur titres, risque de contrepartie.

Gestionnaire financier du fonds maître



Caractéristiques du fonds

Forme juridique : FCPE

Code ISIN : QS0009073717

Société de gestion : Myria AM

Date de création : 09/05/2000

Commercialisateur : Union Financière de France Banque

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Nourricier du fonds maître (1) : Ofi Invest Isr Monetaire Ct C

Devise de cotation : EUR

Durée de placement recommandée : A partir d'une journée

Frais de gestion du fonds : 0,45 % TTC

Affectation des résultats : Capitalisation

Frais de gestion max du maître : 0,08 % TTC

Heure limite réception des ordres : 12:00

Droit d'entrée max : 4%

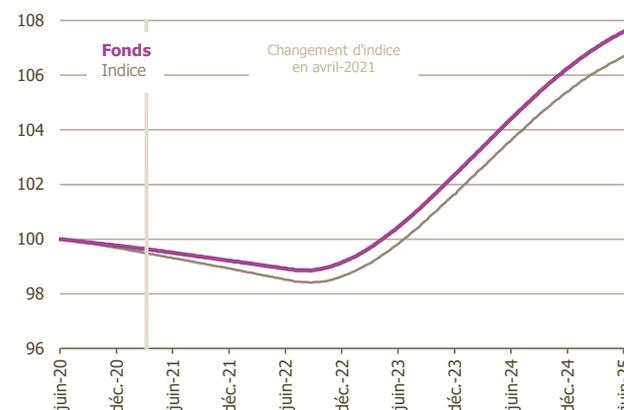
Valeur liquidative au 30/06/25	139,56 €
Encours du fonds	91,5 M€
Encours du fonds maître	3 707,99 M€

Article SFDR 8

(1) Le fonds nourricier est investi en totalité et en permanence en parts de son fonds maître, hors liquidités accessoires

Performances nettes en €

(Source : SIX Financial Information)



Indice : €STR (2)

Le fonds est un OPC à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

Performances cumulées Performances annuelles

Période	Performances cumulées		Performances annuelles		
	FCP	Indice	Année	FCP	Indice
1 mois	0,2%	0,2%	2024	3,7%	3,8%
2025	1,2%	5,1%	2023	3,1%	3,3%
1 an	3,0%	3,0%	2022	-0,3%	0,0%
3 ans	8,3%	8,8%	2021	-0,8%	-0,6%
5 ans	6,7%	7,7%	2020	-0,6%	-0,5%

(2) depuis 1/4/2021, remplacement de l'Eonia par l'€STR

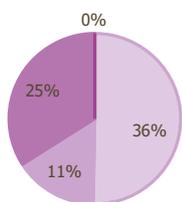
Volatilité du fonds sur 3 ans : 0%

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs et ne sont pas constantes dans le temps

Allocation des actifs du fonds maître

(source gestionnaire financier)

Répartition par maturité



- de 0 à 3 mois
- de 3 à 6 mois
- de 6 à 12 mois
- de 12 à 24 mois

Répartition sectorielle

Secteur bancaire senior	38%
Secteur corporate	23%
Secteur assurance	6%
Etat et assimilé	2%
Secteur services financiers	2%
Secteur bancaire sub	0%

Principaux émetteurs crédit

AXA BANQUE S.A.	4,9%
BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR	4,6%
LA BANQUE POSTALE	4,5%
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL SA	3,2%
OSTRUM SRI CASH PLUS	3,1%

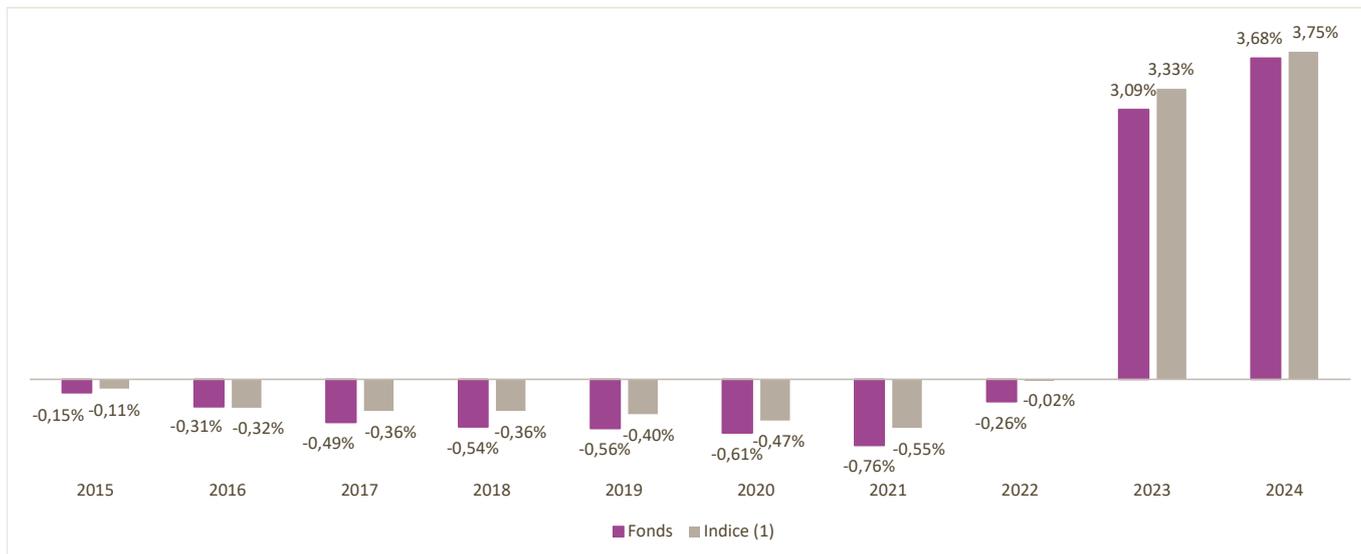
* L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie antérieure ou ultérieure à cette dernière. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Ce fonds ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Les informations sur les valeurs contenues dans ce document ne sont pas assimilables à des recommandations personnalisées d'acheter ou de vendre ces valeurs et n'ont aucune valeur contractuelle. L'accès à ce fonds peut faire l'objet de restrictions et l'UFF ne peut le proposer à une personne si la loi de son pays d'origine ou de tout autre pays qui lui serait applicable ou s'appliquerait à ce fonds l'interdit. La composition du portefeuille est susceptible d'évoluer dans le temps.

Ce document est établi par l'Union Financière de France Banque à des fins d'information exclusivement. Il contient des éléments d'information et des données chiffrées que l'Union Financière de France Banque considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Toute souscription ne peut être effectuée qu'après lecture du dernier prospectus/règlement du fonds visé par l'AMF, qui détaille, notamment, les principaux risques de ce fonds, la durée de placement recommandée et les frais appliqués. Le prospectus/règlement du fonds, le document d'information clé (DIC), ainsi que les derniers documents périodiques, sont à la disposition du public sur simple demande, auprès de l'Union Financière de France Banque ou sur le site www.uff.net. Il est précisé que la consultation de ce document ne vous dispense pas de consulter vos propres conseils afin de vous permettre de vous forger une opinion sur l'adéquation du produit à vos objectifs d'investissement et à votre situation. L'UFF décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments figurant dans ce document. Ce document ne peut être reproduit sous quelque forme que ce soit ou transmis à une autre personne que celle à qui il est adressé sans l'accord l'exprès de l'UFF. Union Financière de France Banque, 70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - Société anonyme au capital de 15 467 031,07 € - 473 801 330 R.C.S Nanterre - Etablissement de crédit agréé auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (www.acpr.banque-france.fr) en qualité de Prestataire de Services d'Investissement.

Informations relatives aux performances passées

Ce diagramme affiche la performance du fonds en pourcentage de perte ou de gain par an depuis sa création par rapport à son indice de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le fonds a été géré dans le passé et le comparer à son indice de référence.



(1) Indice de référence : €STR, depuis 1/4/2021 (remplacement de l'Eonia)

Date de création : 09/05/2000

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les informations sur les valeurs contenues dans ce document ne sont pas assimilables à des recommandations personnalisées d'acheter ou de vendre ces valeurs et n'ont aucune valeur contractuelle. L'accès à ce fonds peut faire l'objet de restrictions et l'UFF ne peut le proposer à une personne si la loi de son pays d'origine ou de tout autre pays qui lui serait applicable ou s'appliquerait à ce fonds l'interdit. La composition du portefeuille est susceptible d'évoluer dans le temps.

Ce document est établi par l'Union Financière de France Banque à des fins d'information exclusivement. Il contient des éléments d'information et des données chiffrées que l'Union Financière de France Banque considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Ce document ne peut être reproduit sous quelque forme que ce soit ou transmis à une autre personne que celle à qui il est adressé sans l'accord l'express de l'UFF. Union Financière de France Banque, 70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - Société anonyme au capital de 15 467 031,07 € - 473 801 330 R.C.S Nanterre - Etablissement de crédit agréé auprès de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (www.acpr.banque-france.fr) en qualité de Prestataire de Services d'Investissement.

Ofi Invest ISR Monétaire CT

Rapport ESG

Juin 2025



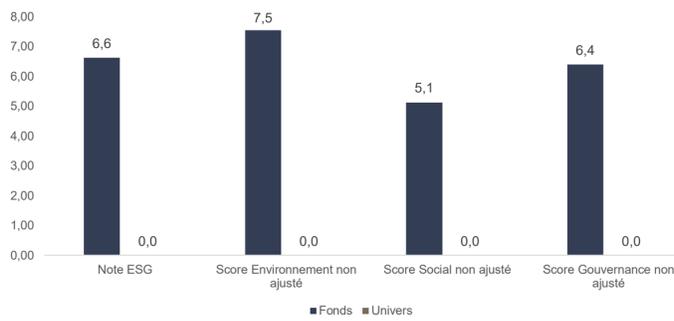
Ce rapport présente une série de résultats relatifs aux caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) du fonds. Ces dimensions sont analysées selon les thèmes et critères suivants :

3 piliers	10 thèmes	35 critères dont :
Environnement	Changement climatique	Emissions carbonées, vulnérabilité au changement climatique, empreinte carbone des produits
	Ressources naturelles	Stress hydrique, matières premières, biodiversité
	Pollution et déchets	Emission toxique et déchet, déchets électroniques, déchets d'emballage
	Opportunités environnementales	Bâtiments verts, technologie verte, énergie renouvelable
Social	Capital humain	Santé et sûreté au travail, gestion du travail, développement du capital humain
	Responsabilité des produits	Qualité et sûreté des produits, sécurité des données, investissement responsable
	Opposition des parties prenantes	Approvisionnement controversé
	Opportunités sociales	Accès aux services de communication, accès aux services de santé, accès aux services de la finance
Gouvernance	Gouvernance d'entreprise	Conseil d'Administration, rémunération, structure, comptabilité
	Comportement des entreprises	Ethique des affaires, corruption et instabilité, transparence fiscale

Couverture par une Note ESG *

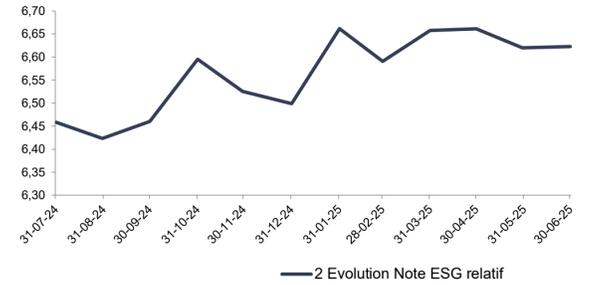
Portefeuille 92,0%
* en pourcentage de l'actif net, hors liquidités

Score ESG



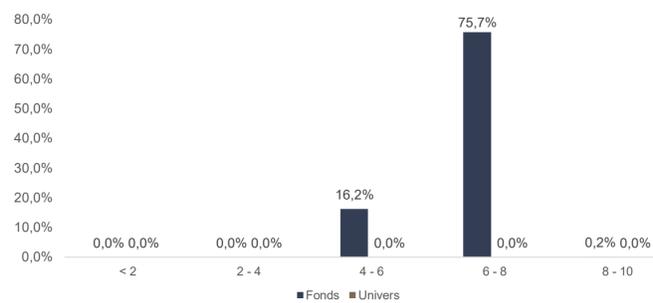
Source : BRS & MSCI au 30/06/2025

Evolution Note ESG relatif



Source : BRS & MSCI au 30/06/2025

Répartition par score ESG



Source : BRS & MSCI au 30/06/2025

Top 10 émetteurs : Note ESG

Nom	Poids dans le Fonds en %	Note ESG
EDP FINANCE BV	0,15%	8,6
IBERDROLA INTERNATIONAL BV	0,25%	7,9
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	0,95%	7,8
AGENCE CENTRALE DES ORGANISMES D	1,81%	7,8
AXA BANQUE S.A.	5,42%	7,7
LCH LIMITED	0,05%	7,6
LSEG NETHERLANDS BV	2,29%	7,6
ENGIE SA	1,22%	7,6
COVIVIO SA	0,15%	7,4
ACHMEA BANK NV	0,41%	7,3
Total	12,71%	

Source : BRS & MSCI au 30/06/2025

Bottom 10 émetteurs : Note ESG

Nom	Poids dans le Fonds en %	Note ESG
BPCE SA	1,86%	5,9
BANQUE PALATINE	1,06%	5,9
NATIXIS SA	0,61%	5,9
TORONTO-DOMINION BANK (LONDON BF	2,92%	5,9
ARVAL SERVICE LEASE SA	0,15%	5,9
BNP PARIBAS SA	0,13%	5,9
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTU	3,58%	6,0
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	5,85%	6,0
ELIS SA	1,31%	6,0
VIVENDI SE	0,27%	6,0
Total	17,74%	

Source : BRS & MSCI au 30/06/2025

Part du portefeuille alignée à la taxonomie européenne

30/06/2025	ALIGNEMENT		
	Fonds	Univers	Relatif
Émissions	9,8	-	-
Couverture	34,7%	-	-

Source : BRS & MSCI au 30/06/2025

30/06/2025	ÉLIGIBLE		
	Fonds	Univers	Relatif
Émissions	23,4	-	-
Couverture	37,3%	-	-

INDICATEURS
Afin d'évaluer chacune des composantes indépendamment, les notations issues de la recherche MSCI sont utilisées. La performance générale est appréciée grâce aux notes globales, pondérées et ajustées. Les notes ajustées permettent de comparer différents secteurs entre eux. L'impact carbone est également calculé à partir de données fournies par MSCI.

APPROCHE ESG Best in Universe

Cette approche consiste à éliminer les 20% des sociétés les plus mal notées de l'indice de référence, indépendamment de leur secteur d'activité. Dans la limite de 10% de l'actif net, des investissements non notés ou ne satisfaisant pas au critère d'élimination sont possibles, sous réserve d'étude motivée du gérant et validée en comité ESG interne.

INDICE DE REFERENCE

Univers monétaire (NA)

Le présent document n'a été élaboré qu'à titre d'information et a pour but d'aborder de manière simplifiée les principales caractéristiques du fonds, il ne serait donc constituer une recommandation, un conseil en investissement, ou une offre d'achat. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. Préalablement à toute souscription, il convient de se reporter aux prospectus, DICI et autres informations réglementaires accessibles sur notre site www.myria-am.com ou gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion : Myria Asset Management, SGP agréée par l'AMF sous le N°GP-14000039, 32, avenue d'Iéna, 75116 Paris.

Ofi Invest ISR Monétaire CT

RAPPORT ESG

Juin 2025



Glossaire

Ce rapport présente une série de résultats relatifs aux caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) du fonds. Ces dimensions sont analysées selon les thèmes et critères suivants :

3 piliers	10 thèmes	35 critères dont :
Environnement	Changement climatique	Emissions carbonées, vulnérabilité au changement climatique, empreinte carbone des produits
	Ressources naturelles	Stress hydrique, matières premières, biodiversité
	Pollution et déchets	Emission toxique et déchet, déchets électroniques, déchets d'emballage
	Opportunités environnementales	Bâtiments verts, technologie verte, énergie renouvelable
Social	Capital humain	Santé et sûreté au travail, gestion du travail, développement du capital humain
	Responsabilité des produits	Qualité et sûreté des produits, sécurité des données, investissement responsable
	Opposition des parties prenantes	Approvisionnement controversé
	Opportunités sociales	Accès aux services de communication, accès aux services de santé, accès aux services de la finance
Gouvernance	Gouvernance d'entreprise	Conseil d'Administration, rémunération, structure, comptabilité
	Comportement des entreprises	Ethique des affaires, corruption et instabilité, transparence fiscale

INDICATEURS

Afin d'évaluer chacune des composantes indépendamment, les notations issues de la recherche MSCI sont utilisées. La performance générale est appréciée grâce aux notes globales, pondérées et ajustées. Les notes ajustées permettent de comparer différents secteurs entre eux. L'impact carbone est également calculé à partir de données fournies par MSCI.

APPROCHE ESG Best in Universe

Cette approche consiste à éliminer les 20% des sociétés les plus mal notées de l'indice de référence, indépendamment de leur secteur d'activité. Dans la limite de 10% de l'actif net, des investissements non notés ou ne satisfaisant pas au critère d'élimination sont possibles, sous réserve d'étude motivée du gérant et validée en comité ESG interne.

INDICE DE REFERENCE

Univers monétaire (NA)

Couverture par une Note ESG

Score ESG (ajusté) : La meilleure entreprise d'un secteur se voit attribuer le score de 10 et la pire le score de 0. Une distribution normale est appliquée pour les autres entreprises. Ce score permet donc de comparer la position ESG des entreprises entre différents secteurs. Source : MSCI ESG

Score Environnement : Ce score représente la moyenne pondérée des scores relatifs aux problématiques du pilier Environnement, allant de 0 (pire) à 10 (meilleur). Source : MSCI ESG

Score Social : Ce score représente la moyenne pondérée des scores relatifs aux problématiques du pilier Social, allant de 0 (pire) à 10 (meilleur). Source : MSCI ESG

Score Gouvernance : Ce score représente la moyenne pondérée des scores relatifs aux problématiques du pilier Gouvernance, allant de 0 (pire) à 10 (meilleur). Source : MSCI ESG

Intensité carbone

L'intensité carbone représente le total des émissions de gaz à effet de serre (GES) des scopes 1 & 2 (émissions directes & émissions indirectes liés aux consommations énergétiques) normalisée par million de \$ de revenus (chiffre d'affaire). Ainsi, pour chaque million de dollar de revenus, X tonnes métriques d'émissions sont financées.

Indicateurs d'impact

Pourcentage moyen des employés représentés par une convention collective : Il représente le pourcentage moyen des employés représentés par une convention collective parmi les sociétés du portefeuille. La mise à jour des données est annuelle. Source : MSCI ESG

Pourcentage d'indépendance du conseil d'administration : Il représente le pourcentage moyen d'indépendance du conseil d'administration parmi les sociétés du portefeuille. La mise à jour des données est annuelle. Source : MSCI ESG

Pourcentage d'émetteurs respectant les principes du Pacte mondial des Nations Unies : Il représente le pourcentage moyen des entreprises qui sont en ligne avec les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies relatifs au respect des droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Source : MSCI ESG

Exemple de critères d'indicateurs d'impact

Données au 30/06/2025

	Fonds	couverture (% encours)	Univers	couverture (% encours)
Environnement	} PAI 2.1-Emissions scope 1+2+3 / EVIC (Teq CO2/million d'EUR)	191,3	91,0%	0,0%
	} PAI 3.1-Emissions scope 1+2+3 / CA (Teq CO2/million d'EUR)	525,3	91,0%	0,0%
Social	} PAI 11.1-Absence de processus et de mecanismes de controle de la conformite aux principes de l'UNGC et de l'OECD	0,4	91,7%	0,0%
	Gouvernance	Pourcentage moyen d'indépendance du conseil d'administration	77,9	100,0%
Droits humains	Pourcentage moyen des émetteurs respectant les principes du Pacte mondial de l'ONU	0,0	95,9%	0,0%

Source : BRS & MSCI au 30/06/2025

Le présent document n'a été élaboré qu'à titre d'information et a pour but d'aborder de manière simplifiée les principales caractéristiques du fonds, il ne serait donc constituer une recommandation, un conseil en investissement, ou une offre d'achat. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. Préalablement à toute souscription, il convient de se reporter aux prospectus, DICI et autres informations réglementaires accessibles sur notre site www.myria-am.com ou gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion : Myria Asset Management, SGP agréée par l'AMF sous le N°GP-14000039, 32, avenue d'Iéna, 75116 Paris.

Ofi Invest ISR Monétaire CT

Rapport ESG du fonds maître

Juin 2025



Ce rapport présente une série de résultats relatifs aux caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) du fonds. Ces dimensions sont analysées selon les thèmes et critères suivants :

3 piliers	10 thèmes	35 critères dont :
Environnement	Changement climatique	Emissions carbonées, vulnérabilité au changement climatique, empreinte carbone des produits
	Ressources naturelles	Stress hydrique, matières premières, biodiversité
	Pollution et déchets	Emission toxique et déchet, déchets électroniques, déchets d'emballage
	Opportunités environnementales	Bâtiments verts, technologie verte, énergie renouvelable
Social	Capital humain	Santé et sûreté au travail, gestion du travail, développement du capital humain
	Responsabilité des produits	Qualité et sûreté des produits, sécurité des données, investissement responsable
	Opposition des parties prenantes	Approvisionnement controversé
	Opportunités sociales	Accès aux services de communication, accès aux services de santé, accès aux services de la finance
Gouvernance	Gouvernance d'entreprise	Conseil d'Administration, rémunération, structure, comptabilité
	Comportement des entreprises	Ethique des affaires, corruption et instabilité, transparence fiscale

INDICATEURS
Afin d'évaluer chacune des composantes indépendamment, les notations issues de la recherche MSCI sont utilisées. La performance générale est appréciée grâce aux notes globales, pondérées et ajustées. Les notes ajustées permettent de comparer différents secteurs entre eux. L'impact carbone est également calculé à partir de données fournies par MSCI.

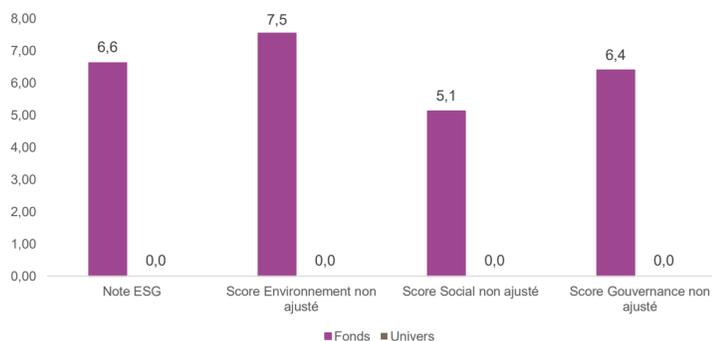
APPROCHE ESG : Best in Universe
Cette approche consiste à éliminer les 20% des sociétés les plus mal notées de l'indice de référence, indépendamment de leur secteur d'activité. Dans la limite de 10% de l'actif net, des investissements non notés ou ne satisfaisant pas au critère d'élimination sont possibles, sous réserve d'étude motivée du gérant et validée en comité ESG interne.

INDICE DE REFERENCE
Univers monétaire (NA)

Couverture par un score ESG *

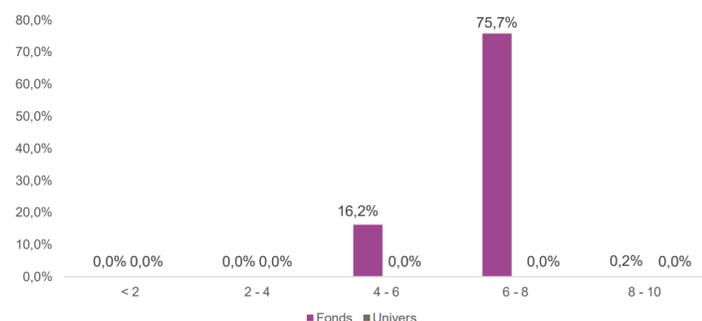
Portefeuille 92,0%
* en pourcentage de l'actif net, hors liquidités

Score ESG



Source : BRS & MSCI au 30/06/2025

Répartition par score ESG



Source : BRS & MSCI au 30/06/2025

Top 10 émetteurs : Note ESG

Nom	Poids dans le portefeuille en %	Note ESG
EDP FINANCE BV	0,15%	8,6
IBERDROLA INTERNATIONAL BV	0,25%	7,9
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	0,95%	7,8
AGENCE CENTRALE DES ORGANISMES D	1,81%	7,8
AXA BANQUE S.A.	5,42%	7,7
LCH LIMITED	0,05%	7,6
LSEG NETHERLANDS BV	2,29%	7,6
ENGIE SA	1,22%	7,6
COVIVIO SA	0,15%	7,4
ACHMEA BANK NV	0,41%	7,3
Total	12,71%	

Source : BRS & MSCI au 30/06/2025

Evolution du score ESG relatif



Source : BRS & MSCI au 30/06/2025

Bottom 10 émetteurs : Note ESG

Nom	Poids dans le portefeuille en %	Note ESG
BPCE SA	1,86%	5,9
BANQUE PALATINE	1,06%	5,9
NATIXIS SA	0,61%	5,9
TORONTO-DOMINION BANK (LONDON BI	2,92%	5,9
ARVAL SERVICE LEASE SA	0,15%	5,9
BNP PARIBAS SA	0,13%	5,9
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTU	3,58%	6,0
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	5,85%	6,0
ELIS SA	1,31%	6,0
VIVENDI SE	0,27%	6,0
Total	17,74%	

Source : BRS & MSCI au 30/06/2025

Part du portefeuille alignée à la taxonomie européenne

30/06/2025	ALIGNEMENT		
	Fonds	Univers	Relatif
Émissions	9,8	-	-
Couverture	34,7%	-	-

Source : BRS & MSCI au 30/06/2025

30/06/2025	ÉLIGIBLE		
	Fonds	Univers	Relatif
Émissions	23,4	-	-
Couverture	37,3%	-	-

Le présent document n'a été élaboré qu'à titre d'information et a pour but d'aborder de manière simplifiée les principales caractéristiques du fonds, il ne serait donc constituer une recommandation, un conseil en investissement, ou une offre d'achat. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. Préalablement à toute souscription, il convient de se reporter aux prospectus, DICI et autres informations réglementaires accessibles sur notre site www.myria-am.com ou gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion : Myria Asset Management, SGP agréée par l'AMF sous le N°GP-14000039, 32, avenue d'Iéna, 75116 Paris.

Ofi Invest ISR Monétaire CT

RAPPORT ESG

Juin 2025



Glossaire

Ce rapport présente une série de résultats relatifs aux caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) du fonds. Ces dimensions sont analysées selon les thèmes et critères suivants :

3 piliers	10 thèmes	35 critères dont :
Environnement	Changement climatique	Emissions carbonées, vulnérabilité au changement climatique, empreinte carbone des produits
	Ressources naturelles	Stress hydrique, matières premières, biodiversité
	Pollution et déchets	Emission toxique et déchet, déchets électroniques, déchets d'emballage
	Opportunités environnementales	Bâtiments verts, technologie verte, énergie renouvelable
Social	Capital humain	Santé et sûreté au travail, gestion du travail, développement du capital humain
	Responsabilité des produits	Qualité et sûreté des produits, sécurité des données, investissement responsable
	Opposition des parties prenantes	Approvisionnement controversé
	Opportunités sociales	Accès aux services de communication, accès aux services de santé, accès aux services de la finance
Gouvernance	Gouvernance d'entreprise	Conseil d'Administration, rémunération, structure, comptabilité
	Comportement des entreprises	Ethique des affaires, corruption et instabilité, transparence fiscale

INDICATEURS

Afin d'évaluer chacune des composantes indépendamment, les notations issues de la recherche MSCI sont utilisées. La performance générale est appréciée grâce aux notes globales, pondérées et ajustées. Les notes ajustées permettent de comparer différents secteurs entre eux. L'impact carbone est également calculé à partir de données fournies par MSCI.

APPROCHE ESG : Best in Universe

Cette approche consiste à éliminer les 20% des sociétés les plus mal notées de l'indice de référence, indépendamment de leur secteur d'activité. Dans la limite de 10% de l'actif net, des investissements non notés ou ne satisfaisant pas au critère d'élimination sont possibles, sous réserve d'étude motivée du gérant et validée en comité ESG interne.

INDICE DE REFERENCE

Univers monétaire (NA)

Couverture par un score ESG

Score ESG (ajusté) : La meilleure entreprise d'un secteur se voit attribuer le score de 10 et la pire le score de 0. Une distribution normale est appliquée pour les autres entreprises. Ce score permet donc de comparer la position ESG des entreprises entre différents secteurs. Source : MSCI ESG

Score Environnement : Ce score représente la moyenne pondérée des scores relatifs aux problématiques du pilier Environnement, allant de 0 (pire) à 10 (meilleur). Source : MSCI ESG

Score Social : Ce score représente la moyenne pondérée des scores relatifs aux problématiques du pilier Social, allant de 0 (pire) à 10 (meilleur). Source : MSCI ESG

Score Gouvernance : Ce score représente la moyenne pondérée des scores relatifs aux problématiques du pilier Gouvernance, allant de 0 (pire) à 10 (meilleur). Source : MSCI ESG

Intensité carbone

L'intensité carbone représente le total des émissions de gaz à effet de serre (GES) des scopes 1 & 2 (émissions directes & émissions indirectes liés aux consommations énergétiques) normalisée par million de \$ de revenus (chiffre d'affaire). Ainsi, pour chaque million de dollar de revenus, X tonnes métriques d'émissions sont financées.

Indicateurs d'impact

Intensité carbone : Ce chiffre représente le total des émissions carbone engendrées par les entreprises détenues dans le portefeuille (exprimées en tonnes d'équivalent CO2), par million de USD de chiffre d'affaires. Pour calculer les émissions carbone de l'entreprise nous utilisons les émissions du Scope 1 (émissions directes induites par la combustion d'énergie fossile) et Scope 2 (émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité). Ainsi, pour chaque million de dollars de chiffre d'affaire, les entreprises du portefeuille émettent X tonnes d'équivalent CO2.

Pourcentage moyen des employés représentés par une convention collective : Il représente le pourcentage moyen des employés représentés par une convention collective parmi les sociétés du portefeuille. La mise à jour des données est annuelle. Source : MSCI ESG

Pourcentage d'indépendance du conseil d'administration : Il représente le pourcentage moyen d'indépendance du conseil d'administration parmi les sociétés du portefeuille. La mise à jour des données est annuelle. Source : MSCI ESG

Pourcentage d'émetteurs respectant les principes du Pacte mondial des Nations Unies : Il représente le pourcentage moyen des entreprises qui sont en ligne avec les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies relatifs au respect des droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Source : MSCI ESG

Exemple de critères d'indicateurs d'impact

Données au 30/06/2025

		Portefeuille	couverture (% encours)	Indice	couverture (% encours)
Environnement	} PAI 2.1-Emissions scope 1+2+3 / EVIC (Teq CO2/million d'EUR)	191,3	91,0%		0,0%
	} PAI 3.1-Emissions scope 1+2+3 / CA (Teq CO2/million d'EUR)	525,3	91,0%		0,0%
Social	} PAI 11.1-Absence de processus et de mecanismes de controle de la conformite aux principes de l'UNGC et de l'OECD	0,4	91,7%		0,0%
	Gouvernance	Pourcentage moyen d'indépendance du conseil d'administration	77,9	100,0%	0,0%
Droits humains	Pourcentage moyen des émetteurs respectant les principes du Pacte mondial de l'ONU	0,0	95,9%		0,0%

Source : BRS & MSCI au 30/06/2025

Le présent document n'a été élaboré qu'à titre d'information et a pour but d'aborder de manière simplifiée les principales caractéristiques du fonds, il ne serait donc constituer une recommandation, un conseil en investissement, ou une offre d'achat. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. Préalablement à toute souscription, il convient de se reporter aux prospectus, DICI et autres informations réglementaires accessibles sur notre site www.myria-am.com ou gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion : Myria Asset Management, SGP agréée par l'AMF sous le N°GP-14000039, 32, avenue d'Iéna, 75116 Paris.